

AUTRES ENTREPRISES : PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Sensibilisation, formation, évaluation et planification	PHAP-OA-I	50 %	5 000 \$	<p>Les projets mettront l'accent sur l'acquisition de connaissances et d'expertise propres à l'entreprise pour favoriser la santé des végétaux. Cette catégorie s'adresse aux autres entreprises de la chaîne d'approvisionnement horticole comme les emballeurs, les détaillants ainsi que les exploitants de silos-élévateurs et d'installations d'entreposage souhaitant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une évaluation à l'échelle de l'exploitation par rapport aux normes nationales de biosécurité • Réaliser une évaluation de la santé des végétaux ou des risques posés par les ravageurs pour un produit particulier • Élaborer des procédures de biosécurité • Élaborer un plan de lutte intégrée contre les ravageurs ou un plan d'intervention en cas d'introduction éventuelle de ravageurs envahissants • Participer à des ateliers ou des activités dans les domaines suivants : santé des végétaux, biosécurité ou étalonnage et épandage

AUTRES ENTREPRISES : PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Catégorie de projet	Code de catégorie	Pourcentage d'aide à frais partagés	Aide maximale par projet	Brève description
Prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs par l'isolement, l'assainissement et la gestion de la circulation	PHIM-OA-D	35 %	50 000 \$	<p>Cette catégorie s'adresse aux entrepreneurs d'épandage à forfait qui ont remarqué dans leur exploitation des zones à risque élevé pour la circulation, l'assainissement ou la capacité d'isoler le matériel, et ont identifié un projet qui pourrait réduire le niveau de risque dans ces domaines d'une manière mesurable et démontrée d'une des façons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établissement de mécanismes ou de zones de quarantaine ou d'isolement pour le matériel à risque élevé • Modernisations ou ajouts pour effectuer une transition efficace entre les zones à risque élevé et les zones à risque faible • Changements importants dans la gestion de la circulation ou de la production qui atténuent les risques en rapport avec les ravageurs • Installation d'un équipement de nettoyage ou de désinfection
Moyens et matériel de surveillance et de lutte antiparasitaire	PHIM-OA-B	35 %	25 000 \$	<p>Cette catégorie s'adresse aux partenaires de la chaîne d'approvisionnement, notamment les exploitants d'installations de traitement des semences, de silos-élévateurs et d'entreposage des semences, les fournisseurs de transport, les fabricants et les fournisseurs de matériel et les entreprises d'épandage à forfait qui souhaitent intégrer des moyens et du matériel de surveillance, de lutte et de traitement à des plans visant la santé et la biosécurité des végétaux afin de prévenir, de dépister et de limiter l'apparition et la propagation des ravageurs.</p>
Installation de systèmes de rinçage continu	PHIM-OA-C	50 %	2 500 \$	<p>Cette catégorie s'adresse aux entreprises d'épandage à forfait qui utilisent du matériel d'épandage de pesticides comme des pulvérisateurs tractés, automoteurs ou à jet porté et qui souhaitent installer un système de rinçage continu.</p>

Période d'appel de demandes – 22 mars au 6 mai 2019

Les décisions concernant le financement devraient être communiquées d'ici le 10 juillet 2019.